

ACCORD-CADRE N°21A00FCS10
AVENANT N°1 AU LOT 1
MOBILIER ADMINISTRATIF ET SIEGES DE BUREAU

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord-cadre de fournitures courantes et de services n° 21A00FCS10 conclu avec la société GOUJON BUREAU pour le lot n° 1 (mobilier administratif et sièges de bureau), reconduit pour une dernière période d'exécution allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025,

Vu les dispositions des articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique, concernant les fournitures devenues nécessaires ne figurant pas dans le marché initial,

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins nécessaires à l'ouverture de la nouvelle structure petite enfance, et d'augmenter le seuil maximum de commande pour la dernière année du marché,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 7 octobre 2024,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant à l'accord-cadre à bons de commande est conclu avec la société GOUJON BUREAU, titulaire du lot n°1, modifiant le montant maximum annuel de commande pour la dernière année d'exécution du marché.

Article 2 :

Le montant de l'avenant s'élève à 15.000 €/HT (18.000 €/TTC), soit une plus-value de 12,5% par rapport au montant maximum initial du contrat sur 4 ans, portant le montant total du marché sur 4 ans à 135.000 €/HT (162.000 €/TTC).

Article 3 :

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 8 octobre 2024,

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

09 OCT. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216901750-2024-008-DEC2024-107-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024